



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/03/2025

Nombre de membres		
Affectés	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	7

Vote
A la majorité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 22 Mars à 10:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 17/03/2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/03/2025.

Présent(s) : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, Mme CHAUVY Christiane, MM : CONDAT Daniel, FAURE Pascal, LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre, ROBERT Claude

Excusé(s) ayant donné procuration : M. POURTIER Stéphane à M. FAURE Pascal

Excusé(s) : Mme CHARRETON Amandine

Absent(s) : Mme CHABERT Nadège, M. ARNAUD Daniel

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMAITRE Guy

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

2025_02_06 – ACQUISITION DE TABLES D'OCCASION

VU :

- le Code de la commande publique ;
- la délibération n° 2023_04_01 du 06 mai 2023 portant délégation à M. le Maire ;
- le devis présenté par l'Hôtel Restaurant Taillard portant sur la vente de tables d'occasion et d'angles de liaison d'occasion pour un montant hors taxes (H.T.) de 1 810 €

CONSIDERANT QUE :

- certaines des tables mises à disposition des locataires de la salle du Puy Maladroit ou des locataires du matériel communal présentent des signes d'usure avancée ;
- le nombre de tables en bon état est insuffisant pour répondre aux demandes ;

M. Claude ROBERT ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents, DECIDE :

1. D'APPROUVER le devis présenté par l'Hôtel Restaurant Taillard pour un montant hors taxes (H.T.) de 1 810 € ;
2. D'AUTORISER M. le Maire à signer le devis correspondant ;

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le - **3 AVR. 2025**

ID : 063-216302380-20250322-2025_02_06-DE



3. DE DONNER tous pouvoirs à M. le Maire pour l'exécution de cette délibération et la signature de tout document y afférent.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

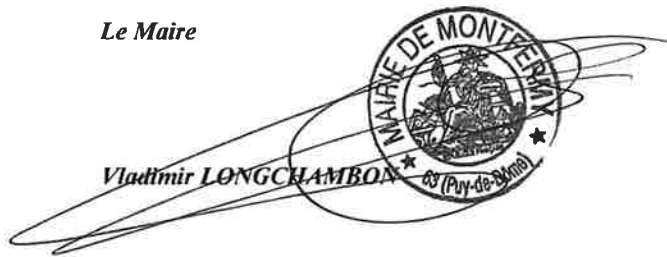
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 24/03/2025

Le Maire


Vladimir LONGCHAMBAON

Le secrétaire de séance



Guy LEMAITRE